



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 juin 2026

Réduire les passages évitables et désengorger durablement les services d'urgence

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Stéphanie Rist, a présenté aujourd'hui une nouvelle stratégie nationale visant à réduire les passages évitables aux urgences et à redonner durablement des capacités aux services d'urgence. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité du Pacte de refondation des urgences lancé en 2019, qui a permis de mettre fin à la hausse continue des passages observés pendant plus de vingt ans.

Faire face à une pression qui reste trop forte sur les urgences

Chaque année, les services d'urgence prennent en charge près de 20 millions de passages. Si leur fréquentation a cessé d'augmenter, la pression reste considérable sur les professionnels de santé comme sur les établissements.

Les urgences continuent d'être sollicitées pour des situations qui pourraient relever d'autres prises en charge. Dans le même temps, elles accueillent des patients toujours plus âgés, plus fragiles et nécessitant des soins plus complexes. Chaque été comme chaque hiver, cette tension se traduit par des difficultés d'organisation, des temps d'attente parfois excessifs et des fermetures temporaires de structures.

Cette situation n'est plus soutenable. Les urgences doivent pouvoir se concentrer sur leur mission première : prendre en charge les situations les plus graves et les plus urgentes.

Le Gouvernement fixe donc un objectif ambitieux : réduire de moitié les passages évitables aux urgences, soit près de 4 millions de passages en moins chaque année, afin de garantir à chaque patient une réponse plus rapide, plus adaptée et plus efficace.

Première priorité : offrir des alternatives concrètes aux urgences

30 à 40 % des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge ailleurs.

Pour répondre à cette réalité, le Gouvernement poursuivra le déploiement du Service d'accès aux soins (SAS), désormais généralisé à l'ensemble du territoire métropolitain grâce à l'engagement de plus de 12 000 professionnels de santé. Ce dispositif permet aux patients d'obtenir rapidement une réponse médicale lorsqu'ils ne trouvent pas de solution de soins.

Les travaux engagés pour mieux encadrer les centres de soins non programmés seront également accélérés afin qu'ils participent pleinement à la prise en charge des soins inopinés du quotidien et constituent une véritable alternative aux passages aux urgences.

Deuxième priorité : mieux orienter les patients et réguler les entrées aux urgences

Lorsqu'un patient se présente aux urgences alors que son état ne relève pas de la médecine d'urgence, il doit pouvoir être orienté immédiatement vers une solution adaptée.

La réorientation à l'entrée des urgences sera ainsi généralisée progressivement sur l'ensemble du territoire. L'objectif est que tous les services d'urgence puissent proposer, lorsqu'elle est médicalement pertinente, une prise en charge rapide en ville plutôt qu'un passage prolongé aux urgences.

Le Gouvernement souhaite également développer la régulation de l'accès aux urgences. Déjà expérimentée dans plusieurs territoires, cette organisation a démontré son efficacité en réduisant significativement le nombre de passages tout en garantissant la sécurité des patients.

Dès l'automne prochain, une centaine d'établissements identifiés avec les agences régionales de santé mettront en place des dispositifs de régulation afin d'anticiper les tensions hivernales. Les organisations qui auront démontré leur efficacité pourront être pérennisées.

Cette transformation reposera également sur le renforcement du rôle des assistants de régulation médicale, acteurs essentiels de l'orientation des patients vers la bonne réponse de soins.

Troisième priorité : renforcer l'aval des urgences pour fluidifier les parcours de soins

L'amélioration durable du fonctionnement des urgences passe également par un renforcement de leur aval. Trop souvent, des patients demeurent plusieurs heures aux urgences faute de lit disponible ou de solution d'hospitalisation adaptée, contribuant directement à l'engorgement des services.

Le Gouvernement engagera plusieurs actions pour fluidifier les parcours des patients : généralisation progressive de la gestion des lits, développement des admissions directes en hospitalisation, notamment pour les personnes âgées, et renforcement des capacités de médecine polyvalente, de gériatrie et de soins de réadaptation. Une attention particulière sera également portée aux patients les plus fréquemment accueillis aux urgences afin de mieux coordonner leur suivi.

Ces orientations seront complétées par les recommandations d'un rapport consacré à l'aval des urgences, confié à six personnalités qualifiées et remis au Gouvernement dans les prochaines semaines. Elles nourriront une feuille de route nationale visant à améliorer durablement la fluidité des parcours et les capacités d'hospitalisation.

Quatrième priorité : faire évoluer les réflexes de recours aux urgences

Désengorger les urgences suppose aussi de mieux informer les Français sur les solutions qui existent avant de s'y rendre.

Le ministère lancera ainsi une campagne nationale de sensibilisation autour d'un message simple : « **Les urgences, ce n'est pas une évidence !** »

L'objectif est de permettre à chacun d'identifier la réponse la plus adaptée à sa situation, de mieux connaître les alternatives disponibles et de préserver les capacités des services d'urgence pour les patients qui en ont réellement besoin.

Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées : « *Nos services d'urgence ne peuvent pas être la réponse à toutes les situations de soins. Nous devons leur redonner de l'air pour qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur mission : prendre en charge les urgences vitales et les situations les plus graves. Notre stratégie est simple : développer les alternatives, mieux orienter les patients et réduire massivement les passages évitables. C'est une condition indispensable pour améliorer durablement l'accès aux soins des Français.* »

Cabinet de Mme Stéphanie RIST

Tél : 01 87 05 97 89

Mél: sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)